
RECHERCHES

Le télétravail permet-il de quitter l'Île-de-France ?

Recherches terminées

Début: Janvier 2022

Fin: Juin 2022

Avant même la crise sanitaire, près d'un Francilien sur deux déclarait qu'il souhaitait, dans l'idéal, déménager pour quitter la région. Alors qu'au plus fort de la crise sanitaire, près de 60% des actifs franciliens ont pu télétravailler et qu'ils sont encore 42% à le faire régulièrement aujourd'hui, le Forum Vies Mobiles a souhaité savoir si ce développement massif du travail à distance a permis à ceux qui le souhaitent de quitter la région et s'il pouvait encourager une vague de déménagements dans les prochaines années.

Acteurs de la recherche

FORUM VIES MOBILES

L'OBSCO (L'OBSERVATOIRE SOCIÉTÉ ET CONSOMMATION)

Cette enquête a été réalisée en ligne avec l'ObSoCo en début d'année auprès d'un échantillon de 1000 « télétravailleurs franciliens » âgés entre 18 et 64 ans. Ils sont ici définis comme l'ensemble des actifs, hors indépendants, employés dans des entreprises situées en Île-de-France et qui, à la date de l'enquête, télétravaillaient au moins une partie de la semaine. Cette enquête sur l'impact de cette nouvelle organisation du travail sur les déménagements a été divisée en deux volets : le premier dressait le « portrait-robot » des télétravailleurs franciliens aujourd'hui et le second cherchait à évaluer l'impact de

télétravailleurs franciliens aujourd'hui et le second cherchait à évaluer l'impact du télétravail sur les déménagements passés ou à venir en Île-de-France.

Premier volet : Portrait-robot des télétravailleurs d'Île-de-France

Avec la crise sanitaire, la pratique du télétravail s'est très largement développée en Île-de-France. Le Forum Vies Mobiles, think tank dédié à la mobilité, a voulu savoir qui étaient les télétravailleurs des entreprises franciliennes et mieux connaître leurs pratiques : où habitent-ils ? qui les emploie ? d'où télétravaillent-ils et combien de jours par semaine ?

Combien sont-ils ?

Près de la moitié (48%) de la population active francilienne pratique désormais le télétravail de manière régulière

Qui sont-ils ?

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont surreprésentés parmi les télétravailleurs franciliens (70%, contre 49% parmi l'ensemble des actifs franciliens). Si sans surprise, les personnes occupant des postes de cadres ou ayant des professions intellectuelles et artistiques sont également surreprésentés parmi les télétravailleurs (48% contre 26% parmi l'ensemble des actifs franciliens), cette pratique ne leur est pas réservée puisque l'on trouve également 21% d'employés.

Combien de temps passent-ils à télétravailler ?

La majorité d'entre eux (59%) travaillent à distance 2 à 3 jours par semaine. C'est une vraie révolution pour les déplacements réalisés chaque semaine.

Quels types d'entreprises les emploient ?

Il s'agit majoritairement de grandes entreprises : 48% des télétravailleurs sont employés par des entreprises de plus de 200 salariés (contre 33% parmi l'ensemble des actifs franciliens) ; 8% dans des TPE employant moins de 10 salariés. La fonction publique, quant à elle, ne représente que 14% des télétravailleurs franciliens salariés (contre 25% parmi l'ensemble des actifs franciliens).

Leurs conjoints ont-ils également la possibilité de télétravailler ?

Dans plus d'un cas sur deux (56%), les télétravailleurs en couple ont un conjoint qui a

aussi la possibilité de travailler à distance.

Où résident-ils ?

40% des télétravailleurs franciliens résident en Grande couronne, 29% en Petite couronne et 22% dans Paris. 9% résident en dehors de l'Île-de-France, principalement dans les régions limitrophes (Hauts de France, Normandie, Centre Val de Loire). On peut noter que 19% des télétravailleurs franciliens dorment en dehors de leur résidence principale lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail, et que ce chiffre monte à 44% parmi ceux qui habitent hors d'Île-de-France.

D'où télétravaillent-ils ?

76% des télétravailleurs déclarent travailler le plus souvent depuis leur domicile. Ils sont 25% à déclarer utiliser un second logement de manière ponctuel pour travailler et 6% le font souvent.

Seuls 3% déclarent travailler souvent depuis un espace de coworking et 7% ponctuellement.

15% des télétravailleurs déclarent également travailler souvent (3%) ou ponctuellement (12%) dans les transports.

Ont-ils accès à un logement secondaire ?

1/3 des télétravailleurs franciliens ont accès à un logement secondaire et 14% sont même propriétaires de ce logement.

Second volet : Télétravail : vers un exode des Franciliens ?

De nombreux projets de déménagement vers d'autres régions influencés par la possibilité de télétravailler

De manière générale, les télétravailleurs franciliens prévoient davantage de déménager dans les 5 prochaines années (45%) que la moyenne de la population francilienne (36%).

Pour plus de la moitié d'entre eux (52%) le projet vise à quitter l'Île-de-France et à s'installer dans une autre région : c'est donc près d'un quart des télétravailleurs franciliens qui prévoient de quitter la région dans les 5 prochaines années.

Un tiers des projets de départs d'Île-de-France sont influencés par le télétravail : 18% des aspirants au départ déclarent qu'ils ne le feraient pas du tout s'ils n'avaient pas la

possibilité de télétravailler, et 13% indiquent qu'ils déménageraient probablement à un autre endroit.

Où veulent-ils aller ?

Si les déménagements se concrétisaient, l'ensemble des territoires de l'Île-de-France perdrait des télétravailleurs en faveur d'autres régions : essentiellement la Bretagne et l'arc sud-ouest (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes Côte d'Azur).

Les télétravailleurs franciliens visent ainsi des territoires déjà très attractifs et dont le marché de l'immobilier est de plus en plus tendu autour des métropoles et des zones touristiques.

Quelles sont leurs motivations ?

Le cadre de vie (climat, calme, proximité avec la nature, ...) est la principale motivation pour trois-quarts des télétravailleurs franciliens qui souhaitent quitter l'Île-de-France. Arrivent tout de suite derrière la volonté d'avoir un espace extérieur puis d'avoir un logement plus grand.

Un exode francilien a-t-il eu lieu depuis le début de la crise sanitaire ?

Un tiers de ceux qui ont sauté le pas et quitté la région Île-de-France depuis le début de la crise sanitaire déclarent qu'ils ne l'auraient pas fait sans le télétravail.

En revanche, il n'y a pas eu d'exode massif vers d'autres régions sur la période. En moyenne, de mars 2020 à janvier 2022, on constate que le nombre global de changements de résidence est stable, équivalent à 8% par an. Et les déménagements pour quitter la région représentent 17% de l'ensemble, ce qui est équivalent aux ordres de grandeur habituels.

À l'échelle régionale, où les déménagements ont été les plus nombreux, quand il y a un mouvement, la tendance est clairement à l'éloignement du centre de l'Île-de-France vers sa périphérie : Parisiens qui vont habiter en banlieue ou résidents de la petite couronne qui déménagent en grande couronne. Ces déménagements représentent 18% de l'ensemble des déménagements effectués. Seuls 4% des déménagements consistent à se rapprocher du centre.

Qu'en déduire en matière d'action publique et de stratégies des employeurs ?

Limiter les effets rebonds en matière d'émissions de

CO2

Dans la majorité des cas, les déménagements ou les projets de déménagement impliquent un éloignement du lieu de travail. Les trajets domicile-travail sont moins fréquents mais peuvent néanmoins représenter plus de kilomètres au global. Comme on sait par ailleurs que les régions hors Île-de-France sont plus marquées par l'usage de la voiture, le risque de voir des pratiques de déplacement plus émettrices de CO2 se développer est à prendre en compte.

Leviers possibles : prise en charge des abonnements mobilité par les organisations (entreprises et administrations) ; encourager les périodes plus longues sur le lieu de travail mais moins fréquentes.

Accompagner ces nouveaux « grands mobiles » pour faciliter leur mode de vie

Ces nouveaux télétravailleurs résidant hors d'Île-de-France peuvent ainsi être amenés à parcourir beaucoup de distance chaque semaine et à dormir hors de leur domicile régulièrement. Nos études ont montré par le passé que ce mode de vie était souvent fatigant et qu'on essayait d'en changer au bout de quelque temps. Mais ce mode de vie peut aussi, sous certaines conditions, être apprécié et permettre de concilier choix professionnels et personnels.

Leviers possibles : prendre en compte le temps de travail réalisé dans les transports ; prendre en charge les nuitées près du lieu de travail (compte tenu du coût immobilier correspondant économisé par les organisations (entreprises et administrations)).

Considérer le télétravail comme un levier d'aménagement du territoire

Une politique d'attractivité pourrait être mise en œuvre dans des territoires délaissés aujourd'hui, afin d'accueillir ces nouveaux travailleurs et d'éviter qu'ils ne s'installent uniquement dans les régions déjà les plus attractives et, pour certaines, saturées.

Leviers possibles : Les entreprises pourraient être incitées à renforcer le déploiement de leurs locaux dans des petites et moyennes agglomérations accessibles en train depuis Paris.

Téléchargements

o Télécharger les résultats complets du premier volet « Portrait-robot des télétravailleurs d'Île-de-France »

o Télécharger les résultats complets du second volet « Télétravail : vers un exode des Franciliens ? »

Thématiques associées :

MODES DE VIE

POLITIQUES
